





COMMUNIQUE DE LANCEMENT

QUINZIEME EDITION

MASTER EN PROPRIETE INTELLECTUELLE

PROGRAMME DE MASTER EN PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Université de Yaoundé II avec l'assistance du Gouvernement du Japon lancent la quinzième édition du Programme de Master en propriété intellectuelle.

Le Programme se déroulera sur une période de neuf (09) mois, **d'octobre 2024 à juin 2025**. Il sera structuré en trois (03) parties :

Première partie (1er octobre au 31 décembre 2024): enseignements à distance;

Deuxième partie (du 06 janvier au 30 mai 2025) : cours magistraux et travaux dirigés. Ils se dérouleront à l'Université de Yaoundé II et à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI, y compris un stage pratique au siège de l'OAPI à Yaoundé (Cameroun);

Troisième partie (du 02 au 27 juin 2025) : Examens et soutenance de mémoires, à Yaoundé (Cameroun).

Contenu

Les cours qui visent à donner une connaissance approfondie en propriété intellectuelle seront dispensés par d'éminents professeurs, des experts et des praticiens dans ce domaine. Les cours couvrent les domaines suivants

Cours communs:

Enseignements à distance (DLs)
Introduction générale à la propriété intellectuelle
Droit des brevets
Droit d'auteur et droits voisins
Droit des marques
Droit des dessins et modèles industriels
Méthodologie de la recherche

Cours de spécialité « Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies » :

- Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins
- Droit des signes distinctifs
- Droit des TIC
- Concurrence et propriété intellectuelle

• Contentieux de la propriété intellectuelle

Cours de spécialité « Propriété industrielle appliquée » :

- Système des brevets approfondi
- Régime de protection et d'exploitation des obtentions végétales approfondi
- Système international des brevets et des marques
- Gestion des titres de propriété industrielle

Cours de spécialité « Economie et management de la propriété intellectuelle »

- Économie de la propriété intellectuelle
- Management stratégique de la propriété intellectuelle
- Comptabilité, audit et fiscalité de la propriété intellectuelle
- Economie des Organismes de gestion collective et des entreprises culturelles

Diplôme

Au terme de la formation, les candidats admis aux examens recevront le diplôme de Master en propriété intellectuelle décerné par l'Université de Yaoundé II.

Conditions d'admissibilité

Le Programme est ouvert à toute personne qui souhaite acquérir l'expertise nécessaire dans le domaine de la propriété intellectuelle tant sur le plan national qu'international.

Les candidats doivent être titulaires au moins d'une maîtrise ou équivalent en droit, en économie, en sciences ou d'un diplôme d'ingénieur délivré par une université reconnue.

Les candidats doivent être capables de suivre des cours en français ou en anglais.

Chaque candidat retenu sera inscrit, en fonction de son profil, dans une des trois spécialités suivantes :

- Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies (juristes);
- Propriété industrielle appliquée (scientifiques et ingénieurs) ;
- Economie et management de la propriété intellectuelle (économistes, comptables, financiers).

Inscription

Le dossier de candidature doit être composé comme suit :

- un formulaire de demande d'admission dûment rempli disponible sur les sites Internet de l'OAPI et de l'Université de Yaoundé II;
- un curriculum vitae détaillé;
- une lettre de motivation;
- les copies certifiées des diplômes ;
- le cas échéant les copies certifiées des relevés de notes universitaires ;

- deux lettres de recommandation émanant des enseignants ou des supérieurs hiérarchiques des candidats ;
- le certificat d'aptitude de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones.

Les candidats doivent s'enregistrer et s'inscrire en ligne sur le site de l'OMPI en annexant seulement le formulaire de demande d'admission, une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé. Pour toutes questions relatives à la bourse ou à l'inscription sur le site de l'OMPI, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : mip.yaounde2@wipo.int.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'OAPI au plus tard le 31 juillet 2024 à l'adresse suivante :

Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE)

BP: 887 Yaoundé (Cameroun)

Tél. (237) 222 20 57 67 / 222 20 57 00 Fax: (237) 222 20 57 27 / 222 20 57 21 E-mail: oapi@oapi.int/apide@oapi.int

Les candidats retenus seront officiellement informés de leur sélection par courrier électronique au plus tard le 16 septembre 2024. Ils sont tenus à une obligation d'assiduité et de ponctualité aux cours. Aucune correspondance individuelle ne sera adressée aux candidats non retenus.

Capacité d'accueil et offres de bourses

Le nombre de places pour la formation est limité. Les places seront attribuées à chaque candidat en fonction de la pertinence de son dossier.

Dans le but de contribuer davantage au développement des ressources humaines en matière de propriété intellectuelle dans les pays en voie de développement, des bourses couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Yaoundé seront offertes par l'OMPI, l'OAPI et le gouvernement du Japon.

Peuvent bénéficier des bourses : les enseignants, les praticiens de la propriété intellectuelle, ceux qui aspirent à enseigner la propriété intellectuelle à l'université ou dans toute autre institution de l'enseignement supérieur ainsi que les travailleurs au sein des institutions de recherche et développement, les candidats issus des administrations gouvernementales.

Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI, de l'OAPI ou du gouvernement du Japon en seront informés par l'Académie de l'OMPI et par la Direction générale de l'OAPI.

Des places de non-boursier seront attribués à des candidats méritant qui auront prouvé leur capacité à financer les frais de scolarité, de voyage et de séjour durant la phase présentielle de la formation, à Yaoundé (Cameroun). Les candidats non-boursiers retenus seront informés par l'OAPI.